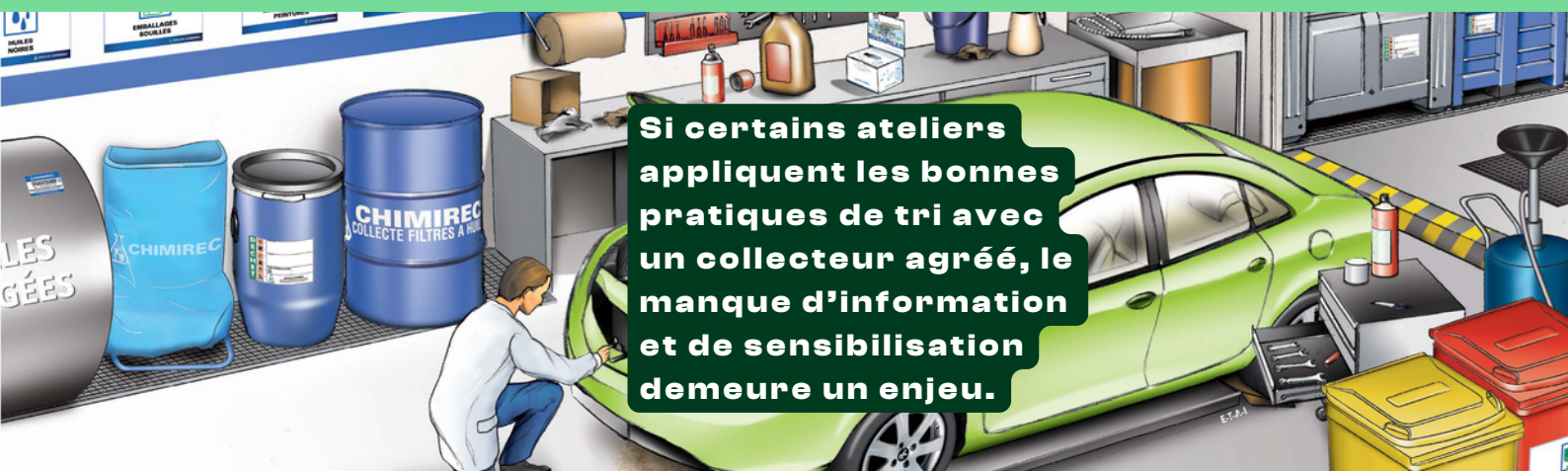


TRI DES DÉCHETS

Comment l'optimiser dans l'atelier peinture ?



Si certains ateliers appliquent les bonnes pratiques de tri avec un collecteur agréé, le manque d'information et de sensibilisation demeure un enjeu.

3 ENJEUX

Réglementaire : les réparateurs ont la responsabilité d'organiser la collecte, le tri et l'élimination des déchets de leur activité, dangereux ou non.

Ecologique : réduire les volumes et respecter les règles de tri font entrer dans le circuit de valorisation des déchets.

Economique : la refacturation doit compenser le coût de gestion des déchets, en tenant compte du temps consacré au tri. La maîtrise des dépenses et les bonnes pratiques réduisent la charge. Gérer efficacement ses déchets implique d'y réfléchir sur toute la chaîne de réparation.

2 TYPES DE DÉCHETS

- **Les DID** (Déchets Industriels Dangereux)
- **Les DIND** (Déchets Industriels Non Dangereux).

Carrossier, vous avez l'obligation légale de les séparer pour assurer la collecte des DID et établir leur traçabilité.

Classification :

- **Produits de peinture (DID)**
- **Consommables souillés (DID) ou non (DIND) :** disques à poncer, bâches, règlette de mélange, poches PPS, chiffons de nettoyage, lingettes, Tiro, rubans de masquage, EPI.
- **Emballages souillés (DID) ou non (DIND) :** aérosols, bidons vides, contenants diluants, dégraissants et durcisseurs, boîtes, cartons...

6 À 20

familles de déchets valorisables

NATURE DES DID DE L'ATELIER DE RÉPARATION :

Les Déchets Industriels Dangereux (DID) doivent être collectés, déclarés sur Trackdéchets et traités par un organisme agréé.

Liste non exhaustive :

- Mastics, colles, peintures
- Diluant
- Aérosols
- Emballages et matériels souillés
- Huiles, carburant, liquides de refroidissement
- Filtres à huile
- Batteries
- Pots catalytiques, faisceaux électriques



PRODUITS DE PEINTURE :

Boues, diluants, Résidus (mastics, colles, peinture)

“Refacturable, le coût du tri des déchets est neutre. La responsabilité individuelle est la question fondamentale et elle implique des changements de comportement”, fabricants du SIPEV.

Bien gérer ses déchets sous-entend de réduire les volumes, de les trier selon leur type, leur nature, leur filière de traitement et d'organiser leur collecte par une entreprise agréée.

L'ACTION DU COLLECTEUR

Exemple de Chimirec :

1. Des contenants adaptés et étiquetés sont déposés dans l'atelier.
2. Le réparateur entrepose ses déchets dans les contenants appropriés, régulièrement collectés.
3. Les BSD (Bordereau de Suivi des Déchets) sont alors édités via la plateforme Trackdéchets lors des enlèvements. Essentiels, ils assurent la traçabilité des déchets dangereux et constituent une preuve de leur élimination pour le producteur responsable.
4. Une facture est émise, après contrôle de conformité.
5. Les déchets sont triés, prétraités et reconditionnés.
6. Ils sont stockés en attendant leur transfert vers les centres de traitement agréés spécialisés. Ils sont alors recyclés et revalorisés en énergie ou nouvelle matière première (80%).

CONSEILS de stockage

A partir d'un diagnostic, les sociétés de collecte sont capables de vous apporter une solution personnalisée et des outils opérationnels.

Les déchets les moins polluants sont ceux non produits ! Les quantités bien adaptées sont des produits non jetés.

Une peinture artistique ou un fond de bac ?

Plier ou presser les cartons réduit leur encombrement et les coûts de collecte.

Optimiser la gestion des déchets commence par les achats. Le principe est d'intégrer la valeur environnementale et les conditions de fin de vie dans les critères de choix des produits de peinture et des consommables.

- Anticiper le tri et réduire les volumes en identifiant la quantité et la nature des déchets générés par le produit et son emballage.
- Limiter le gaspillage en veillant aux conditions de conservation et de réutilisation.

Au niveau des procédés de réparation, les fabricants de peinture ont des solutions pour réaliser des économies de produit, minimiser les pertes et restes de peinture.

- Technologies
- Colorimétrie
- Méthodes d'application
- Recommandations

- Prévoir une zone dédiée abritée sur une base dallée
- Utiliser les contenants appropriés à la nature des déchets, fournis par le collecteur agréé.

6 zone des déchets

L'AVIS DES FABRICANTS DE PEINTURE
Toujours mieux trier, pour toujours mieux valoriser... c'est l'affaire de tous pour une véritable démarche éco-responsable.
Christophe Colin (Société Sipev), membre du SIPEV.

DID Déchets Industriels Dangereux
Les déchets industriels dangereux (DID) sont des déchets qui présentent des caractéristiques de danger (toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs, etc.). Ils sont collectés et traités séparément des autres déchets.

DIND Di Non Dangereux
Les déchets industriels non dangereux (DIND) sont des déchets qui ne présentent pas de danger. Ils sont collectés et traités séparément des autres déchets.

Mémo du Livre Vert à télécharger

Consignes de sécurité

- ✓ Sensibilisation du personnel au tri sélectif
- ✓ Emplacement dédié intérieur et extérieur
- ✓ Identification des contenants
- ✓ Entreprise de collecte agréée
- ✓ Archivage des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD)
- ✓ Refacturation des déchets

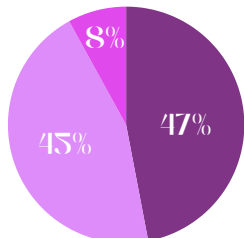
EN SAVOIR PLUS
Découvrez la plateforme de la carrosserie durable
www.livre-vert-carrosserie-sipev.fr

Avec le fil de
Illegales et bonnes pratiques

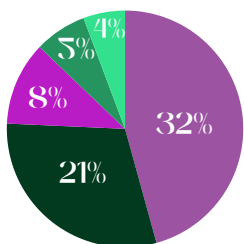


RÉPARTITION
DES COÛTS

- Collecte
- Traitement
- Location contenants

RÉPARTITION
PAR DÉCHET

- Produits peinture
- DND
- Matériel souillés
- Pare-brise
- Aérosols



Autorisé depuis 2002, refacturer la gestion des déchets permet au réparateur d'en faire supporter le coût au client. Il peut l'insérer dans la facture globale mais le traduire en pourcentage est interdit. Des modes de calcul s'appliquent pour établir des forfaits sur la base de coûts réels.

CONDITIONS DE REFACTURATION

- Gérer les déchets conformément à la réglementation sur le tri, le stockage et la valorisation via une entreprise **agréée**. La DGCCRF contrôle et, à défaut, peut verbaliser.
- Ne refacturer qu'en compensation des coûts réels. Aucun profit ne peut être généré par ce poste.
- Ajouter une ligne de service distincte sur la facture, comme par exemple forfait ERD.
- Afficher la tarification clairement et à la vue du public.
- Assurer la traçabilité des opérations de refacturation (factures, BSDI...).

- BSDI** = Bordereau de Suivi des Déchets Industriels
- DIB** : Déchets Industriels Banals
- DIS** : Déchets Industriels Spéciaux
- BSDI** = Bordereau de Suivi des Déchets Industriels
- ERD** : Evacuation et Recyclage des Déchets
- Nature des DIB pris en compte** : métal, plastique, verre
- IM** : Indice Moyen = coût total tri* / nombre de factures de réparation
*Coût total tri = collecte + traitement + location contenants + main d'oeuvre

RÉFÉRENCES
RÉGLEMENTAIRES

Code de l'environnement :

- Annexe II de l'article R 541-8
- Article L 541-1
- Articles R 541-7 à R 541-11

Ce que dit la loi :

- 15/07/75 et 30/12/88 : le producteur est responsable de ses déchets.
- 13/07/92 : obligation de séparer DID/DIND.
- 01/07/02 : zéro décharge, sauf les déchets ultimes (pas de recyclage, valorisation ou traitement possible).
- 01/07/22 : obligation, pour les producteurs, transporteurs, collecteurs, négociants, courtiers et opérateurs de traitement, de déclarer les déchets dangereux sur Trackdéchets.

LES RÈGLES

Si le choix est d'insérer une ligne dans la facture de la réparation, plusieurs modes de calcul peuvent s'appliquer. La méthode de la Cintra, qui permet d'établir une moyenne, est celle de référence, en étant simple et réaliste.

TARIFICATION

4 niveaux sont retenus, combinant le nombre de natures de DIB et le temps d'intervention : ERD 0 à 3

Méthode Cintra

Nombre de DIB et DIS	Temps total de la réparation			
	0h	4h	10h	25h et +
0	ERD0	ERD1	ERD2	ERD2
1	ERD1	ERD1	ERD2	ERD2
2 ou +	ERD2	ERD2	ERD2	ERD3

NIVEAUX DE
TARIFICATION

Ces niveaux de tarification dépendent de l'IM (Indice Moyen).

Ils sont obtenus en appliquant des coefficients à l'IM :

- ERD0 : $IM \times 0$
- ERD1 : $IM \times 0,5$
- ERD2 : IM
- ERD3 : $IM \times 1,5$



Identifier la nature du DIB

Une seule nature de DIB, la principale, est retenue par élément :

- Optique en verre >> DIB verre
- Bouclier avec fixation >> plastique
- Optique en polycarbonate >> plastique

Baguettes, monogrammes, filets autocollants, ensembles de fixation, produits de protection ou d'emballage, n'entrent pas dans le nombre de natures des DIB.